

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
Référence unique de mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ERCE-PRES-LIFFRE à envoyer des instructions à IDENTIFIANT CREANCIER SEPA votre banque pour débiter votre compte, et CREDIT AGRICOLE 35 votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ERCE-PRES-LIFFRE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR 91 PER 520717

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom:
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :FRANCE

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom :ERCE-PRES-LIFFRE
Adresse :Place De La Mairie
Code postal :35340
Ville :ERCE-PRES-LIFFRE
Pays :FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Paiement ponctuel	<input type="checkbox"/>

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par ERCE-PRES-LIFFRE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec ERCE-PRES-LIFFRE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.